



# Prix MR 21 de l'innovation managériale responsable

## Règlement

### Contexte & Objectif

---

Aujourd'hui interpellé par la recherche d'un développement planétaire plus durable et des exigences dites de responsabilité sociétale, le management d'entreprise doit réinventer une meilleure conciliation entre les attentes des divers publics de l'entreprise et la valeur d'efficacité qui caractérise les organisations économiques. C'est cette évolution vers un « management responsable » qui est l'enjeu de l'encadrement au sein des entreprises et qu'il convient de suivre et de favoriser pour répondre à la pression de la société contemporaine.

Le **Prix MR 21 de l'innovation managériale responsable** vise à faire connaître et valoriser les démarches conduites au sein d'organisations pour favoriser des comportements participatifs, responsables et ouverts, qui améliorent l'implication des acteurs au service de leur mission. Il s'agit de démarches à finalité économique, sociale ou sociétale qui suscitent l'adhésion des collaborateurs et l'attention des parties prenantes, ayant une efficacité propre et une vraie dynamique collective.

Le **Prix MR 21 de l'innovation managériale responsable** sera remis à un manager qui aura été repéré par la communauté MR21, les réseaux d'acteurs, les médias...

### Organisation

---

Ce Prix est porté par la communauté du manager responsable MR21 avec le soutien de « Des Enjeux et des Hommes » et de Consult'in France (Syntec Stratégie et Management).

# Description du Prix

---

## *Article 1 : Participation*

Ce Prix est ouvert à toute organisation ou à toute personne qui ont permis de révéler et vulgariser des démarches innovantes de management qui favorisent la responsabilité et l'adhésion collective au projet en lien avec le territoire.

Pour l'édition 2019, la thématique retenue portera sur le sujet de l'ancrage territorial et valorisera une initiative visant à rapprocher l'entreprise de ses territoires d'implantation, impliquant les parties prenantes et répondant aux défis locaux, de création d'emploi, relocalisation ou inclusion.

## *Article 2 : Candidature*

Pour être recevables, les candidatures doivent être présentées au moyen du dossier officiel de candidature en ligne, dûment complété, validé et transmis avant la date de clôture des inscriptions fixée au 21 juin 2019.

## *Article 3 : Clause de confidentialité*

Les candidatures sélectionnées au Prix ainsi que les délibérations du jury sont confidentielles. Les personnes ayant à en connaître le contenu, sont tenues au respect de la confidentialité.

La participation du jury composés de professionnels, sous forme de bénévolat, ne peut donner lieu à une indemnisation financière.

## *Article 4 : critères de pré-sélections des dossiers*

Les critères prévalant au choix projets nominés sont :

- La capacité à créer et répartir de la valeur
- Le caractère novateur et innovant de l'initiative ;
- L'ouverture du projet aux parties prenantes ;
- La capacité à être déployée et pérennisée.

## *Article 5 : Critères d'évaluation*

Les dossiers officiels de candidatures sont transmis au bureau du MR21 qui en sélectionne 6 à 7 et les transmet aux membres du jury.

Le 4 juillet 2019, les dossiers présélectionnés seront défendus par les porteurs de projet devant le jury. Cette présentation se fera sur Paris. Les candidats auront 7 min pour défendre leur projet. A l'issue de la présentation des 6/7 dossiers retenus, le jury délibérera.

Le lauréat par catégorie du **Prix MR 21 de l'innovation managériale responsable** sera le projet qui aura obtenu le meilleur score aux items préalablement listés. :

Chaque critère est noté de 0 à 5.

#### *Article 7 : Prix, annonce des résultats*

Ce Prix sera remis lors du Forum MR21 le 4 juillet 2019.

Le lauréat du **Prix de l'innovation managériale responsable** de l'année sera informé dès la fin de la délibération du jury.

#### *Article 8 : Acceptation du règlement*

Le fait de participer au Prix implique l'acceptation dans son ensemble du présent règlement et les modalités du Prix. Les candidats acceptent que leur entreprise soit citée lors des opérations de communication pour faire connaître aux managers l'existence, les objectifs et les résultats de ce Prix. Les candidats autorisent toute forme de communication relative à leur action (photos, film...).

Le présent règlement pourra être modifié ou complété sans avis préalable. Toute modification éventuelle du présent règlement sera communiquée sur le site [www.mr21.org](http://www.mr21.org).

#### *Article 9 : Responsabilité des organisateurs*

En cas de force majeure, la communauté des manager responsable MR21 se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce Prix sans que leur responsabilité puisse être engagée. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement.